La dotation Cognacq-Jay pour les familles nombreuses

On nous prie d'insérer :

La Fédération des Unions de Familles Nombreuses du Nord de la France à la suite d'une démarche faite auprès de M. et Mme Cognacq-Jay a pu recueillir toutes les précisions désirables en ce qui concerne les nouvelles dotations de 10.000 francs que ces généreux donateurs viennent d'offrir en faveur des jeunes ménages de 5 enfants et elle se fait un plaisir d'en donner connaissance aux intéressés.

Désireux d'encourager dans leur généreuse mission ceux qui assument la lourde tâche de créer de grandes familles françaises, M. et Mme Cognacq-Jay ont fait donation à l'Académie Française d'une rente annuelle de 2.250.000 francs permettant d'établir 90 Donations de 25.000 francs chacune en faveur des familles composées d'au moins neuf enfants vivants ou morts pour la France et du même lit et remplissant certaines conditions.

M. et Mme Cognacq, guidés avant tout par la pensée de voir constituer par des jeunes ménages les grandes familles françaises et comme condition de la nouvelle donation qui va suivre, entendant qu'à l'avenir pour les dotations résultant de cette première donation, les familles dotées soient composées d'au moins neuf enfants vivants et bien portants (ou morts pour la France) et du même lit, dont les père et mère seront tous deux vivants et n'auront pas dépassé 45 ans.

En outre, et afin d'inciter les Français à fonder jeunes un foyer, M. et Mme Cognacq ont décidé de constituer cent nouvelles dotations annuelles de dix mille francs en faveur des ménages français comptant cinq enfants vivants et bien portant et dont les père et mère sont également tous deux vivants et n'ont pas dépassé 35 ans.

Ces dotations sont attribuées aux cent plus jeunes ménages de cinq enfants qui auront fait parvenir leur dossier de Candidature à l'Académie Française au 31 décembre de l'année précédent la distribution.

Il appartiendra à l'Académie seule de se prononcer sur l'exclusion d'une famille dont l'absence de dignité ferait craindre une mauvaise utilisation de la dotation allouée.

Ces dotations sont réservées à la France continentale (la Corse y comprise).

Elles ne sont pas réparties par Département; toutes peuvent être distribuées dans le même département si tous les foyers les plus jeunes appartiennent à ce département.

Si, au cours d'une année, il ne se produisait pas cent candidatures remplissant les conditions de la Dotation, les dotations non distribuées seront reportées sur des années où le nombre des candidats remplissant les conditions dépassera cent.

L'attribution d'une dotation de 10.000 francs n'empêchera pas les bénéficiaires de concourir par la suite pour les dotations de 25.000 francs établies en faveur des familles de 9 enfants.

Conditions. — En tête du dossier seront indiqués les noms, prénoms et la résidence de la personne intéressée.

Chaque dossier devra contenir :

1° Un mémoire détaillé accompagné d'attestations de personnes notables sur la nationalité, la réputation, la vie et les mœurs des père et mère;

2° Les bulletins de naissance et de mariage des père et mère, les bulletins de naissance de chacun des enfants. Ceux morts pour la France compteront comme vivants et l'on joindra le bulletin de leur décès.

3° Un certificat signé par le Maire et revêtu du cachet de la Mairie, attestant qu'au moins neuf ou cinq enfants sont vivants au 1er décembre de l'année courante.

4° Le montant des contributions si l'intéressé en paie.

Plus un questionnaire ainsi établi :

Père: Nom et prénoms, âge, date et lieu de naissance, profession, date de mariage, domicile, département, état de santé, ressources de tous genres, charges diverses.

Mère : Nom et prénoms, âge, date et lieu de naissance, profession, état de santé.

Noms des enfants, sexe, âge, profession et salaire, état de santé, vivant chez leurs parents ou en dehors, service militaire.

La Fédération des Unions de Familles Nombreuses du Nord de la France engage vivement les chefs de famille remplissant les conditions requises à adresser à l'un ou l'autre de ses Secrétariats, 2, rue de la Gare, à Roubaix ou 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, leur dossier qu'elle s'empressera de transmettre à l'Académie.

De plus, elle se met, dès à présent, à la disposition de ceux qui lui en témoigneraient le désir, pour leur faciliter la constitution de leur dossier.

UNE INTERESSANTE EXPOSITION

M. Raymond Poincaré, président du Conseil, et M. Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions, ont inauguré l'exposition rétrospective des maréchaux de France, organisée au Palais de la Légion d'Honneur, par la « Sauvegarde de l'Art Français ».

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les Élections Cantonales

DU DIMANCHE 14 MAI 1922

ROUBAIX

La profession de foi de M. Fernand MOTTE

M. Fernand Motte, le vaillant candidat de la Fédération Républicaine du Nord au Conseil général dans le canton Ouest de Roubaix adresse aux électeurs la profession de foi suivante:

Electeurs,

L'abnégation et le dévouement de tous les citoyens ont assuré la victoire de nos armées.

L'union et la collaboration de tous les Français doivent assurer l'exécution du traité de paix qui

M. FERNAND MOTTE

nous permet d'exiger de l'Allemagne toutes les réparations pour le présent, toute sécurité pour l'avenir.

Parler d'union et de collaboration, c'est répudier le dogme néfaste de la lutte des classes. Foncièrement républicain, je suis le défenseur de toutes les libertés.

La liberté de conscience doit être loyalement pratiquée: la neutralité et la laïcité de l'État doivent assurer des garanties légales pour toutes les croyances et toutes les incroyances.

La liberté du travail est un droit imprescriptible, de même que la liberté de la grève. Les syndicats professionnels ont un droit d'existence légal. L'exercice de ces droits ne doit pas masquer les intrigues de politiciens démagogues.

Le régime de la République ne doit supporter aucune dictature qui puisse limiter, même de façon locale ou temporaire, la jouissance de toutes les libertés légales.

Foncièrement républicain, je suis prêt à défendre toutes les lois correspondant aux justes aspirations de la démocratie.

La durée du service militaire doit être fixée par le Gouvernement en tenant compte de la nécessité de maintenir notre pays à l'abri de toute agression nouvelle. Le désarmement progressif doit être fonction du désarmement de l'Allemagne. La France pacifique ne peut être attaquée impunément.

La loi sur les assurances sociales est en gestation: il convient de parachever cette œuvre démocratique en utilisant la compétence de mutualistes dévoués à cette bonne cause dont ils furent les promoteurs.

L'État doit réaliser la compression de ses dépenses et les économies doivent être utilisées de façon rationnelle afin d'améliorer le sort des populations laborieuses; aucune réforme sociale ne nous effraye: l'ordre, la méthode et le travail doivent assurer l'apaisement et l'union.

Telle est ma profession de foi.

J'ajouterai simplement que si vous me confiez votre mandat, je m'engage à transmettre et à défendre au sein du Conseil général tous les vœux d'intérêt cantonal que vous voudrez bien me suggérer.

Fernand Motte.

Une réunion de l'Union Nationale et Républicaine, à Wattrelos

M. Malfilâtre, candidat au Conseil général pour le canton Nord, expose son programme.— Il est très applaudi.

Les adhérents du Comité de Section du Crétinier de l'Union Nationale et Républicaine, se sont réunis mercredi, à 20 h. 30, au Café Verdonck, place Saint-Vincent de Paul, sous la présidence de M. Albert Plouvier, président de ce Comité.

M. A. Plouvier présente M. Malfilâtre, candidat au Conseil général pour le canton Nord.

M. Malfilâtre expose fermement son programme. Avec une profonde conviction, il fait part à ses auditeurs des idées qu'il défend. Ce sont celles de liberté, et M. Malfilâtre s'attache particulièrement à la répartition proportionnelle scolaire. Sur ce point, il respecte toutes les institutions, mais l'argent de tous doit aller à tous.

M. Malfilâtre parle ensuite de l'internationalisme et démontre ce qu'est cette utopie; on l'a vu pendant la guerre de 1914-1918; seule l'union sacrée réalisée par tous les Français devant l'ennemi, a facilité la victoire qu'ont obtenue nos braves et héroïques soldats.

M. Malfilâtre se présente comme candidat dans le canton Nord, et ses concitoyens seront représentés ainsi par un des leurs, un enfant de Wattrelos, sorti du peuple, et qui, à force de travail et d'honnêteté, est parvenu à la situation qu'il occupe aujourd'hui.

M. Malfilâtre ne fait pas d'excessives promesses chimériques, mais toujours il agira dans l'intérêt du canton Nord en particulier. Son souci le plus grand, sera d'être utile à tous ses concitoyens.

M. Malfilâtre termine en faisant appel à tous les adhérents de l'Union Nationale et Républicaine pour que, le 14 mai, ils fassent triompher le drapeau qu'il a accepté de porter.

M. Malfilâtre est unanimement approuvé et applaudi.

M. A. Plouvier le remercie de ses déclarations, et donne la parole à M. Omer Laloy, président du Comité wattrelosien de l'Union Nationale et Républicaine.

En une allocution très attentivement écoutée, M. O. Laloy rappelle le passé de M. Malfilâtre dans ce canton, où il a toujours vécu. Son honneur et sa probité l'ont aidé dans son travail, et enfant du peuple, il a développé de nombreuses qualités qui l'ont fait apprécier de tous.

Depuis plus de vingt ans, M. Malfilâtre est administrateur de la Caisse d'Epargne; cette fonction est la meilleure garantie qu'il puisse présenter aux électeurs.

M. O. Laloy traite du communisme soviétique. Les dirigeants des Soviets à Gênes renient les dettes d'avant-guerre de la Russie, qui ont appauvri l'épargne française; ils se sont appropriés les biens des alliés en Russie et poussent l'outrecuidance jusqu'à demander de l'or aux puissances envers lesquelles ils sont débiteurs.

Voilà quelle est l'attitude d'un gouvernement, qui ne s'est établi que par la force, et non sur la volonté du peuple.

M. Omer Laloy engage tous ses auditeurs à faire, d'ici le 24 mai, une active propagande en faveur du candidat de l'Union Nationale et Républicaine au Conseil général pour le canton Nord, M. Malfilâtre, qui, dans cette assemblée, sera le défenseur le plus actif des intérêts de la population wattrelosienne.

CANTONS DE ROUBAIX

Entente électorale pour assurer la liberté et la sincérité du vote

AUX ELECTEURS DES PARTIS SIGNATAIRES !

On nous adresse, sous ce titre, la communication suivante :

Les Comités politiques des divers candidats aux élections cantonales de 1922, également désireux d'assurer dans la ville de Roubaix et dans les communes de ses cantons, des élections calmes et dignes, ont d'un commun accord pris une entente qui comporte pour chacun d'eux les obligations suivantes :

1. D'employer pour l'impression des bulletins de vote des candidats en présence, un papier uniforme, choisi d'un commun accord et imprimé chez un imprimeur unique.

2. De supprimer toute distribution de bulletins le jour du vote, soit à la porte des bureaux soit sur le parcours menant à ces bureaux.

3. Les délégués des partis devront s'entendre pour qu'une table soit installée dans le bureau de vote ou dans la salle la plus rapprochée du bureau de vote. Ils devront veiller à ce que sur la table figure toujours en nombre suffisant des bulletins de vote de tous les partis.

4. D'apaiser dès qu'elle se produirait aux abords des bureaux de vote, toute discussion politique susceptible de dégénérer en rixe.

De rappeler, chaque fois qu'il y a lieu, ses partisans à l'observation de l'engagement mutuel contracté par son parti.

De faire au besoin éloigner de concert, tout perturbateur qui se livrerait à une agression contre un adversaire politique, ou tenterait d'entraver les opérations électorales en provoquant du tumulte autour d'un bureau de vote.

5. Les partis contractants s'engagent d'honneur à limiter l'affichage aux noms des candidats et à leur profession de foi. Ils gardent respectivement toute latitude pour l'impression et la distribution de leurs tracts de propagande.

Ils s'engagent à désavouer publiquement toute affiche ou tout papillon, ayant pour objet de défendre ou d'attaquer une candidature.

Les affiches annonçant les réunions ne comporteront que les indications suivantes : nom du parti politique, jour, heure et lieu de la réunion, ordre du jour et nom des orateurs, à l'exclusion de tout commentaire.

Toute dérogation à cet article entraînerait une nouvelle réunion des délégués signataires, qui jugeraient de l'attitude à prendre par la suite.

6. Les partis contractants s'engagent d'honneur à faire strictement respecter le présent engagement.

Si au cours du scrutin, il était établi que l'une des clauses ci-dessus détaillées n'est pas respectée par l'un des partis contractants, les autres partis reprendront de fait leur entière liberté d'action et le parti manquant à ses engagements sera rendu responsable devant l'opinion publique.

Formation des bureaux de vote. — Chaque parti présentera, lors de la formation des bureaux un membre de son parti pour remplir les fonctions d'assesseur au délégué municipal, lequel membre sera agréé sans discussion des autres partis.

Dépouillement du scrutin. — Les délégués mandatés s'entendront au préalable pour organiser de concert le dépouillement du scrutin; chaque table de dépouillement comportera un représentant de chacun des partis en présence.

Les électeurs qui ne prennent pas part au dépouillement, mais y assisteraient néanmoins, seront tenus de s'abstenir d'interpeller d'une façon quelconque les scrutateurs et le bureau électoral, qui assumeront seuls la responsabilité d'assurer la loyauté du dépouillement.

Tout contrevenant à cette entente sera, après un premier rappel à l'ordre ne produisant pas de résultat, immédiatement expulsé de la salle de vote par le président du bureau.

Pour le Parti Socialiste : Signé : Henri Baert, Henri Lefebvre; pour l'Union Nationale et Républicaine : signé : Paul Dehorter, Paul Delgrange; pour la Ligue d'Union Républicaine : signé : Jean Courier, Jules Lehembre; pour la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste : signé : Auguste Bessède et Albert Lecomte.

TOURCOING

UNE LETTRE DE L'UNION DES COMMERÇANTS

L'Union Syndicale des Commerçants Détaillants de Tourcoing et ses cantons adresse la lettre suivante aux candidats au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, accompagnée de son programme économique.

Au moment où va s'ouvrir la campagne électorale, je vous soumets le vœu émis en réunion le 11 avril 1922, au nom des 1.500 membres de l'Union des Commerçants de Tourcoing et ses environs.

Demandons : « l'égalité fiscale ». N'admettons aucune exception, ni pour l'agriculture, ni pour les coopératives, sous quelque forme qu'elles puissent exister.

Nous voulons relever le pays, à la condition unique que tous fassent leur devoir fiscal. Egaux devant l'impôt, qui que nous soyons. Une seule sorte de Français!

Nous ne faisons aucune politique de nuance. Nous voulons une politique économique, seule capable de relever la France, ce à quoi nous nous attachons de plus en plus dans nos organisations syndicales. Nous prenons donc la liberté de joindre à la présente notre programme économique.

Vous prient de vouloir bien nous aviser le plus tôt possible de votre façon de voir à ce sujet, daignez agréer nos plus profonds respects.

Pour l'Union Syndicale de Tourcoing et ses environs, le président, (signé) Maréchal.

Programme économique de l'Union Syndicale des Commerçants de Tourcoing et ses cantons

1° Retour à la liberté commerciale;

2° Etablissement de l'égalité devant l'impôt entre les citoyens et entre les forces productives du pays. Suppression des méthodes inquisitoriales dans la perception des impôts. Retour aux signes extérieurs;

3° Opposition à la participation de l'Etat dans les entreprises privées;

4° Liquidation et rétrocession à l'industrie privée des monopoles onéreux ou insuffisamment productifs (P.T.T., Allumettes, Poudres, Tabacs, Chemins de fer de l'Etat);

5° Réduction du nombre des fonctionnaires par la liquidation des entreprises d'Etat déficitaires ou anti-industrielles, par la décentralisation et par une meilleure organisation du travail dans les administrations publiques;

6° Introduction du principe de la représentation professionnelle dans les assemblées départementales et communales.

DISTRIBUTION DE BULLETINS DE VOTE

On nous prie d'insérer la note suivante :

La Solidarité Républicaine, se conformant à la pratique suivie aujourd'hui partout, prend ses dispositions pour que les électeurs reçoivent à domicile des professions de foi et bulletins de vote. Au surplus, des bulletins de vote seront déposés à l'entrée de chaque bureau, comme cela s'est fait en 1919.

UNE REUNION COMMUNISTE. — Une réunion publique et contradictoire organisée par la Section communiste a eu lieu mercredi soir, devant un auditoire fort restreint, dans la salle du cabaret de M. Augustin Delattre, rue du Tilleul.

M. Vital Depoorter, secrétaire du syndicat textile, présidait, assisté de MM. Castel et Fleurisse.

Les deux orateurs, MM. Louis Boudéré, conseiller municipal, de Marcq-en-Barœul, candidat au Conseil général, dans le canton de Tourcoing-Sud, et Vital Depoorter, critiquèrent la politique suivie par nos gouvernants actuels, et firent le procès de la classe capitaliste. Ils ne se font, d'ailleurs, aucune illusion sur le résultat du scrutin, car ils mettent la question électorale au second plan. Selon leur conviction, la transformation de la société ne se fera que par la révolution.

Le président ayant fait vainement appel à la contradiction, ne jugea pas utile de présenter un ordre du jour pour clore la séance.

WASQUEHAL

UNE REUNION DE LA LIGUE D'UNION REPUBLICAINE DU NORD. — Une grande réunion privée de la Ligue d'Union Républicaine du Nord aura lieu le vendredi 12 mai, à 20 h. 30, chez M. Destailleur-Lejeune, Café du Centre, rue des Villas Ouvrières, 208, à Wasquehal.

M. Fernand Motte, candidat au Conseil général, y prendra la parole.

Les Elections cantonales et le Repos hebdomadaire

Le Syndicat des Employés de Roubaix-Tourcoing a demandé à tous les candidats, à quelque parti qu'ils appartiennent, d'exposer leur opinion personnelle sur l'application de la loi du repos hebdomadaire, et, sur la reprise des distributions postales le dimanche.

Nous exposons ci-dessous les opinions qui ont été ainsi exprimées:

Roubaix-Est. — M. H. Wattremez: « Je suis partisan de l'application stricte du repos dominical. Membre de l'Administration municipale de Roubaix, j'ai protesté avec elle, récemment, contre le rétablissement des distributions postales du dimanche. »

Roubaix-Nord. — M. H. Briffaut: « J'estime que le repos hebdomadaire doit être rigoureusement exigé, et qu'il doit être appliqué le dimanche de préférence. Je suis nettement opposé à la reprise des distributions postales le dimanche, et, à cet effet, j'ai demandé au service postal qu'aucun journal, qu'aucune lettre ou tout autre pli ne soit délivré à la Mairie ou à mon domicile le dimanche.

» Le Conseil municipal de Wattrelos a été unanime, le 1er mars dernier, pour émettre le vœu que le repos hebdomadaire du dimanche soit rendu aux postiers. »

Roubaix-Nord. — M. Malfilâtre: « Repos hebdomadaire. Je suis partisan de son application stricte le dimanche, et que ce jour-là, les distributions postales soient également supprimées. »

Roubaix-Ouest. — M. J.-B. Lebas: « Je suis pour l'application stricte du repos hebdomadaire et pour que ce repos soit accordé le dimanche.

» Avec le Conseil municipal de Roubaix, j'ai eu l'occasion, tout récemment, de m'élever contre les distributions postales le dimanche, qui peuvent avoir pour conséquence, pour les employés, de revenir au travail du dimanche. »

Roubaix-Ouest. — M. Fernand Motte: « Je suis partisan de l'application du repos hebdomadaire le dimanche. La reprise des distributions postales ne correspond pas à une nécessité absolue pour l'industrie textile. Le seul avantage de cette reprise est la distribution du courrier à l'heure habituelle le lundi.

» Je suis par conséquent partisan de supprimer la distribution postale le dimanche, à la condition que des dispositions spéciales soient prises, afin que dès le lundi matin, tout le monde puisse reprendre son travail à l'heure habituelle. »

Nous donnerons demain, les opinions émises sur le projet de loi des assurances sociales.

Transmission des résultats

Les municipalités ont reçu les instructions suivantes, relativement à la transmission des résultats, lors des élections cantonales :

A la clôture du procès-verbal, il appartiendra au président du bureau de vote (le Maire ou son délégué), de procéder à la proclamation des résultats du scrutin, compte non tenu du vote des réfugiés.

L'un des exemplaires du procès-verbal sera ensuite porté sans délai au chef-lieu de canton (mairie ou bureau de recensement général), accompagné des pièces annexées (bulletins nuls et réservés, etc) de la liste électorale et de la liste d'émargement de la commune.

Cette transmission incombe à des membres du bureau.

D'autre part, les résultats de la commune tels qu'ils sont établis le soir même de l'élection, non compris le vote des réfugiés, devront être transmis immédiatement par télégramme à la Préfecture.

LE VOTE DES REFUGIES

En ce qui concerne le vote des réfugiés, il convient d'envisager les différents cas suivants :

1° Réfugiés du département du Nord domiciliés dans d'autres communes du département du Nord :

Les votes de cette catégorie d'électeurs seront adressés à la Préfecture sous pli scellé et recommandé dans la soirée du 14 mai, en utilisant les enveloppes roses destinées à cette formalité;

2° Réfugiés d'autres départements domiciliés dans le Nord :

Par modification à la circulaire préfectorale du 6 courant, les votes des intéressés seront remis, par département, dans des enveloppes spéciales, scellées et recommandées, à l'adresse du préfet du département d'origine.

Les plis contenant les votes devront être déposés au bureau postal le plus voisin, par les soins d'un agent municipal;

3° Réfugiés du Nord domiciliés dans d'autres départements :

Les plis contenant les votes des réfugiés de cette catégorie seront transmis directement par les Préfectures au président du bureau électoral du chef-lieu de canton, et il appartiendra à ce bureau d'en effectuer le dépouillement le jeudi 18 mai, à 14 h., et de procéder ensuite à la proclamation des résultats définitifs pour l'ensemble du canton.

La prochaine promotion violette

C'est le 14 juillet qu'aura lieu la prochaine promotion d'officiers d'Académie et d'officiers de l'Instruction publique. Elle sera réservée aux membres de l'enseignement en activité de service ou en retraite et aux délégués cantonaux. Les propositions, qui devront toutes être accompagnées de l'avis du préfet, seront reçues au ministère jusqu'au 1er juin, dernier délai.

PETITES NOUVELLES

Une automobile espagnole transportant des officiers vers Larache, a été attaquée, et tous les occupants, sauf un, ont été tués.

On annonce de source japonaise que l'évacuation de la Sibérie par les Japonais, a été ajournée « sine die ».

Le rapatriement des troupes espagnoles a commencé. Deux bataillons d'infanterie et une compagnie du service de santé, ont été embarqués aujourd'hui pour l'Espagne.

Le dirigeable « Méditerranée » a quitté l'aérodrome de Saint-Cyr, puis il survolait Paris et prenait la direction du Sud. Il est arrivé à Rochefort, via Angoulême.

Une dépêche de Madrid, signale qu'aux Cortès, plusieurs députés ont demandé au gouvernement la suppression des courses de taureaux, en raison de la fréquence des cas de mort des toréadors.

Les Etats-Unis et l'Angleterre seraient arrivés à un accord aux termes duquel les ressortissants des deux pays jouiront de droits égaux en Palestine.

Le cuirassé américain « Utah », venant de la Méditerranée, a mouillé en rade de Cherbourg. Il a salué la terre de 21 coups de canon. Le salut lui a été rendu coup pour coup. L'amiral Niblack, commandant des forces navales américaines en Europe, a rendu visite au vice-amiral Barthes, préfet maritime.

On mande de Téhéran qu'à l'exception du ministre de la Guerre, tous les ministres ont informé télégraphiquement le chah, actuellement en Egypte, qu'ils donnaient leur démission. Les sous-secrétaires assureront l'intérim en attendant la réponse du chah.

A Lure, un incendie, dans une usine métallurgique, a causé des dégâts matériels importants. Il y a assurance.

En Allemagne, à la suite d'un incident survenu à la suite des fêtes du 1er mai, les ouvriers de plusieurs usines du district de Dortmund se sont mis en grève. Le nombre des grévistes est actuellement de 20.000 environ. Les syndicats miniers cherchent à localiser ce mouvement.

On mande de Mayence qu'hier, alors qu'il se rendait à bicyclette au Lycée, le jeune fils du général Mareschal, gouverneur de Mayence, âgé de 13 ans, a eu la roue de sa machine prise dans les rails d'un tramway, au moment où un camion automobile arrivait à sa rencontre. Le jeune garçon a été tamponné et écrasé.

DERNIÈRE HEURE

Le nouveau coup de théâtre de Gênes

L'ajournement de la remise de la réponse russe

UNE EXPLICATION : M. SCHANZER A ESSAYÉ D'OBTENIR UNE ATTÉNUATION DE SES TERMES

Gênes, 10 mai. — On donne de source autorisée l'explication suivante à l'ajournement de la remise de la réponse russe :

Ce matin, une communication officieuse était faite par la délégation russe aux experts en contact avec la délégation italienne. Aussitôt connue de MM. Schanzer et Lloyd George, cette communication qui se référait au contenu de la réponse officielle qui devait suivre, provoquait un assez vif mécontentement. Elle soulevait en effet de nouvelles difficultés.

A midi 45, M. Tchitchérine se rendait au Palais royal auprès de M. Schanzer auquel il exposait dans ses grandes lignes le contenu de la réponse du gouvernement des Soviets. Il laissait à M. Schanzer copie des points principaux de cette réponse.

M. Schanzer faisait savoir aussitôt à M. Tchitchérine que si cette rédaction devait être définitive, elle ne pouvait que soulever les plus graves objections, non seulement de la part de la France et de la Belgique, mais encore de la part de la Grande-Bretagne. Il priait en conséquence M. Tchitchérine d'ajourner la remise de la note et de n'en pas faire connaître la teneur à la presse.

M. Schanzer manifestait à M. Tchitchérine le désir de la Grande-Bretagne et de l'Italie de se trouver prochainement en présence d'un texte dont les termes atténués permettraient la continuation de la Conférence.

Sans s'engager, quant au fond, au sujet des modifications éventuelles qui pourraient lui être suggérées par l'Italie, M. Tchitchérine acceptait néanmoins d'ajourner de quelques heures la remise de la réponse.

Dans les milieux de la Conférence, on a l'impression que les efforts tentés à la dernière heure pour obtenir de la délégation russe, une atténuation acceptable de sa réponse, se heurtent à de graves difficultés.

M. Barthou proteste contre les nouveaux délais des Russes

Gênes, 10 mai. — M. Tchitchérine a eu ce soir à 19 heures une nouvelle entrevue au Palais royal avec M. Schanzer.

M. Louis Barthou a adressé aujourd'hui à M. Facta, président de la Conférence, la lettre suivante:

Gênes, 10 mai 1922.

Monsieur le Président,

D'après ce qui m'avait été dit, j'avais lieu de croire que la délégation russe vous communiquerait enfin, aujourd'hui, la réponse au memorandum que vous lui aviez transmis, ainsi qu'aux réserves qu'avait formulées M. Barrère sur l'attitude définitive du gouvernement français.

On m'a donné à comprendre que cette réponse était encore différée. Je crois devoir appeler votre attention sur les graves objections que cet ajournement peut susciter et sur la nécessité de mettre un terme à de nouveaux délais auxquels la délégation française ne saurait se prêter.

Agréez, etc.

La bonne foi des Soviets

Moscou, 10 mai. — Au cours des récentes délibérations des pouvoirs soviétistes, ces derniers auraient décidé d'accepter les conditions qui leur sont posées à Gênes. Le 1er mai, deux réunions ont eu lieu à Moscou: celle du Comité central du parti communiste et celle du Soviet de Moscou. M. Kalinine et d'autres commissaires ont pris la parole et exposé la situation de la Russie des Soviets comme extrêmement critique. « C'est en raison même de la catastrophe économique qui nous menace, a dit M. Kalinine, que nous devons nous incliner. Lorsque notre situation économique redeviendra meilleure, a-t-il ajouté, nous n'attendrons pas un instant pour secouer le joug des capitalistes. Aujourd'hui, nous leur serrons la main, mais demain nous la briserons. »

Le commissaire pour les finances, M. Sokolnikof, appuyant les arguments de M. Kalinine, a fait remarquer de son côté que malgré l'émission de billets d'une valeur de 50 et 100 millions de roubles chacun, il n'y a pas assez de papier en Russie pour émettre des assignats en quantité suffisante.

Un avion évolue dans la brume

Paris, 10 mai. — Cet après-midi, ont eu lieu, à l'aérodrome de Villacoublay, les essais d'un avion muni du dispositif du lieutenant de vaisseau Loth, qui permet aux avions de se diriger dans la brume.

L'appareil, muni du poste d'écoute des ondes radio-électriques, a donné entière satisfaction.

A la suite de ces essais, l'avion partira demain matin, vers 10 heures, pour Bruxelles, où de nouvelles expériences auront lieu en présence du Roi des Belges.

LE TERME DU 31 MAI

LA RÉPONSE DE L'ALLEMAGNE à la Commission des Réparations

Paris, 10 mai. — M. Fischer a remis, dans le courant de l'après-midi, à M. Louis Dubois, président de la Commission des réparations, la réponse du gouvernement allemand à la dernière note de la Commission du 13 avril.

Berlin, 10 mai. — La note du gouvernement allemand à la Commission des réparations, est conçue de la façon suivante :

Après les entretiens qui ont eu lieu le gouvernement allemand croit pouvoir dire de la note de la Commission des réparations du 13 avril 1922, que la Commission des réparations tient autant que lui-même à faire disparaître certains malentendus qui se sont produits dans les deux notes précédemment échangées, et par des conversations approfondies, à éclaircir la situation aussi au point de vue objectif.

Pour faciliter ces travaux, le gouvernement allemand a l'honneur de faire savoir ce qui suit :

1° Le gouvernement allemand estime qu'il est nécessaire en principe de faire face à toutes les dépenses de l'Etat en marks-papier au moyen de recettes provenant des impôts et des emprunts intérieurs sans augmenter l'inflation monétaire. Il reconnaît également la nécessité de prendre immédiatement d'autres mesures pour réaliser ce principe. D'autre part, en raison de la situation économique allemande et des obligations financières allemandes envers l'étranger, il sera absolument nécessaire que les moyens pour des paiements considérables à effectuer par le Reich en monnaies étrangères, soient procurés à celui-ci par les emprunts extérieurs, étant donné l'augmentation extraordinaire des impôts qui a été décidée tout dernièrement, il n'est pas possible de répondre à la demande formulée par la Commission des réparations qu'il soit établi pour 60 milliards de marks de nouveaux impôts d'ici le 31 mai. Mais le gouvernement allemand est prêt à soumettre à la Commission des réparations, avant cette date, un plan détaillé ayant pour but de tenir compte du principe formulé au début de ce paragraphe;

2° Le gouvernement allemand prend volontiers note que la Commission des réparations reconnaît la souveraineté de l'Allemagne en ce qui concerne la fixation de ses dépenses publiques, ainsi que dans les questions d'impôt et de politique financière générale. Il prend note, d'autre part, que la Commission a le désir d'assister le gouvernement allemand dans l'œuvre de mise en ordre des finances du Reich. A cet effet, il fera part à la Commission des réparations de toutes les possibilités en vue de tous renseignements désirés. Il entrera en rapport avec la Commission des réparations au sujet des mesures législatives projetées par lui dans le domaine ci-dessus mentionné de la gestion financière, et cela aussi pour le temps que durera le règlement des obligations de paiement du gouvernement allemand, telles qu'elles sont prévues par la décision de la Commission en date du 21 mars 1922.

3. Le gouvernement allemand s'efforcera, quant au reste, de tout son pouvoir, de satisfaire aux conditions formulées par la commission des réparations dans sa lettre du 21 mars. Il maintient, toutefois, son point de vue que certaines de ces exigences sont inexécutables. A cet égard, il se réfère à l'offre faite par la commission des réparations dans sa lettre du 13 avril, d'examiner toute proposition pratique faite par le gouvernement allemand en vue de mettre fin aux difficultés dans lesquelles celui-ci se trouve.

Comme plusieurs membres du gouvernement allemand ont été éloignés d'Allemagne à cause de la Conférence de Gênes, il n'a pas été possible au gouvernement allemand, à son grand regret, d'observer certains délais fixés dans la lettre du 21 mars.

Il prie la commission de vouloir bien approuver une extension appropriée de ces délais.

Signé: Bauer, vice-chancelier.

LE CERTIFICAT DE PRÉPARATION AU SERVICE MILITAIRE

LES RESULTATS EN 1922

Paris, 10 mai. — Au moment où les jeunes gens du premier contingent de la classe 1922 sont incorporés, il a paru nécessaire à M. Henry Paté, haut-commissaire à l'éducation physique, aux sports, et à la préparation militaire, de centraliser les résultats des examens du certificat de préparation au service militaire.

Le premier contingent de la classe 1922 représente environ 150.000 appelés. Sur ce chiffre, 22.741 jeunes gens s'étaient fait inscrire pour subir l'examen, 17.354 se sont présentés, 11.458 ont été reçus au C.P.S.M., 3.481 jeunes gens ont obtenu des brevets de spécialité.

Après le gouvernement militaire, de Paris, qui a reçu 1.448 jeunes gens, le 1er corps vient avec 1.014 C.P.S.M.

Les résultats font ressortir un progrès sur ceux de l'an dernier. M. Henry Paté a fait immédiatement étudier les améliorations à apporter au règlement du C.P.S.M., selon les vœux formulés par les régions et il se préoccupe de donner aux sociétés de nouveaux moyens de propagande.

Le collier de Mlle Marnac lui a été restitué

Paris, 10 mai. — Mlle Jane Marnac a obtenu satisfaction cet après-midi; son collier de 137 perles qu'elle avait confié à M. Pierre Moch, lui a été restitué par le juge M. Warrain. L'artiste a alors déclaré qu'elle se désistait de sa plainte. L'affaire va être classée.

Le voyage du dirigeable *Méditerranée*

Rochefort, 10 mai. — Le dirigeable « Méditerranée » qui est arrivé ce matin, sans incident, après avoir survolé Paris, a effectué le voyage dans des conditions atmosphériques excellentes, à la vitesse de 70 kilomètres à l'heure. Le « Méditerranée » avait à son bord 34 personnes, parmi lesquelles l'amiral Lanxade, chef de service de l'aéronautique maritime.

Destiné au service de l'escadre de la Méditerranée, il rejoindra Guers (Var), par la voie des airs, lorsque la construction de son hangar sera terminée.

A Paris, le pain va être taxé

Paris, 10 mai. — Ayant appris hier soir que les boulangers avaient décidé de porter le prix du pain à 1 fr. 10 le kilo à partir du 12 mai, M. Chéron, ministre de l'Agriculture, a convoqué immédiatement le préfet de la Seine et le directeur de l'approvisionnement de Paris, pour s'entretenir avec eux de la question.

Ils sont tombés d'accord pour juger injustifiée une hausse de 0 fr. 10 au kilo. (La note communiquée à ce sujet ne dit pas si une majoration de 0 fr. 05 serait au contraire juste et approuvée).

Le Préfet de la Seine a été, en conséquence, chargé de préparer un arrêté taxant le pain, mais préalablement à l'application éventuelle de cette mesure, le ministre et le préfet ont décidé d'entendre ce soir les représentants du syndicat de la boulangerie.

La question du poids du pain de fantaisie sera examinée au cours de cette entrevue.

Le Gouvernement n'accepte pas l'augmentation du prix du pain à Paris

Paris, 10 mai. — M. Henri Chéron, ministre de l'Agriculture, a reçu aujourd'hui M. Autrand, préfet de la Seine, M. Clairgeon, directeur de l'Approvisionnement de Paris, M. Durand, président du Syndicat de la boulangerie, et tous les membres du bureau de ce syndicat.

Le ministre a fait connaître au syndicat qu'il était impossible au gouvernement d'accepter, dans l'état des cours, une augmentation du prix du pain, surtout l'augmentation à 1 fr. 10 qui avait été réclamée.

Les membres du syndicat, dans un esprit de conciliation, ont déclaré que malgré le mandat dont ils avaient été investis par leurs adhérents, ils consentaient à abaisser à 1 fr. 05 le prix tout d'abord envisagé, mais qu'ils ne pouvaient, au prix actuel des farines, descendre au-dessous de ce chiffre.

Le ministre a persisté dans sa décision. Toutefois, il a fait connaître qu'il allait vérifier les indications fournies par les boulangers et référer de leur proposition au gouvernement.

Le procès d'une dénonciatrice de Liége

Paris, 10 mai. — Devant la Cour d'assises, sous l'accusation d'intelligences avec l'ennemi, comparaîtra vendredi prochain Lucie Grisinger, 36 ans, qui, pendant la guerre était domestique au cabaret Legrand, à Liège. Après avoir été l'amie de plusieurs officiers et soldats allemands, Lucie Grisinger, sous le nom de Lucette Gallois, entra en relations, en 1916, avec l'espion Delacourt au service de l'Allemagne. Elle dénonça à celui-ci des patriotes belges qui voulaient passer la frontière, qui furent arrêtés et condamnés.

Les débats seront assez courts, les témoins étant peu nombreux. Lucie Grisinger a déjà subi trois condamnations.

COURTES DÉPÊCHES

— Le gouvernement allemand a adressé aux gouvernements de Londres, Paris et Rome, une note qui sollicite un nouvel examen de la question du paiement des dommages causés en Haute-Silésie par les troubles qui y ont eu lieu.

— M. Clemenceau a promis de se rendre à l'invitation qui lui était faite par l'Association des Anciens Elèves du Lycée de Nantes, et de présider, le 27 mai, à l'inauguration d'un monument élevé dans la cour même de l'établissement aux élèves morts pour la France.

— Un grave accident d'automobile s'est produit à Fontvieille, près d'Arles. M. Paul Desprez ministre plénipotentiaire de France au Chili, Mme Desprez leur chauffeur et un domestique, ont été blessés. Ils ont été transportés en automobile à Arles.

— Paris, 10 mai. — M. Raymond Poincaré a reçu cet après-midi, le comte Zamoïsky, ministre de Pologne; le comte Sforza, M. Steeg, M. Albert Sarraut et M. Raiberti.

— Paris, 10 mai. — Le Président de la République a reçu cet après-midi, le maréchal Joffre, retour de sa mission au Japon et en Extrême-Orient.

— Bruxelles, 10 mai. — M. de Margerie a eu ce matin, une longue entrevue avec M. Theunis.

— Limoges, 10 mai. — A Montluçon, mardi, le nommé Jules Mazelier, 33 ans, a été tué de six coups de revolver par son beau-frère, Frédéric Chassagne. Ce dernier s'est constitué prisonnier.

— Un homme d'une trentaine d'années accompagné d'une jeune femme de 20 ans, s'est présenté vers 16 heures, chez Mme Birkenthal, marchande de tissus, 8, passage Saint-Michel, au 3e étage. Tous deux ont demandé à voir des échantillons, puis ont frappé la marchande et ont essayé de lui passer une serviette autour du cou pour l'étrangler. Aux cris poussés par la victime, les deux agresseurs ont pris la fuite. L'état de Mme Birkenthal est peu grave.

Dernières Nouvelles Régionales

MORT ACCIDENTELLE à SAINT-MARTIN-AU-LAERT. — Saint-Omer. — Le garde-champêtre de Saint-Martin-au-Laert, M. Berton, voulant faire honneur à un mariage qui traversait la commune, a tiré un coup de feu avec un fusil anglais usagé, qui a éclaté, le blessant mortellement au visage.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — Liverpool, 10 mai — Ventes, 15.000; importations, 900; américain, hausse, 5; brésilien, hausse, 9; égyptien, inchangé.

Clôture. — Mai, 11.39; juin, 11.34; juillet, 11.31; août, 11.27; septembre, 11.22; octobre, 11.16; novembre, 11.10; décembre, 11.05; janvier, 11.00; février, 10.95; mars, 10.90; avril, 10.86.

Sakellaridis. — Mai, 17.90; juin, 17.95; juillet, 17.35; août, 17.55; septembre, 17.70; octobre, 17.80; novembre, 17.90; décembre, 18.00; janvier, 18.10; autres mois, incotés.

New-York, 11 heures. — Mai, 19.80; juillet, 19.40; octobre, 19.30; janvier, 19.45.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Paris, 10 mai. — Etat du ciel : Temps généralement nuageux à très nuageux. Quelques pluies moitié nord. Ondées locales orageuses, ainsi que sur le reste de la France. Brouillard, le matin.

Température plus fraîche, à Paris, maximum vers 20°.